

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Cedric's Corp
20/7/23


Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **499 420 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 550 170 euros** et un total **charges** de **1 478 270 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **71 901 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers		7 883		7 883
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	6 118	3 744		9 862
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	6 118	11 627		17 745

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers		1 841		1 841
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 312	2 415		3 727
TOTAL GENERAL	1 312	4 256		5 567

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		64 727
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 816
Fact.non parv. -Frss	18 816	
Dettes fiscales et sociales		45 911
Dettes provisionnées pour cong	5 445	
PROV REMUNERATION PORTES A VER	15 000	
Charges sociales sur congés à	2 040	
Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	11 801	
Charges à payer _Taxe Apprent	610	
Charges à payer _Formation Cont	11 015	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



A L'APORTAGE

53 Avenue GAMBETTA

92400 COURBEVOIE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cathos' Corps
20/7/23

Etats financiers au 31/12/2022

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	17 745	5 567	12 178	4 807
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	17 745	5 567	12 178	4 807
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	271 184		271 184	261 055
	Autres créances (3)	25 083		25 083	14 833
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15
	Disponibilités	190 960		190 960	49 226
	Charges constatées d'avance				
	Total II	487 243		487 243	325 129
Total général I + II		504 988	5 567	499 420	329 936

Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	35 000	35 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	2 806	500
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	41 839	1 517
	RESULTAT DE L'EXERCICE	71 901	46 128
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		151 546	83 145
Provisions pour risques et charges		Total II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	116 237	79 262
	Autres dettes	231 637	167 529
	Produits constatés d'avance		
Total III		347 874	246 790
Total général I+II+III		499 420	329 936
(1) Dont immobilisations financières - 1 an			
(2) Dont créances à plus d'un an			
(3) Dont comptes courants associés débiteurs		4 560	
(4) Dont dettes à plus d'un an			
Coût de revient des immobilisations acquises			11 627
Prix de vente hors TVA des immob. cédées			

Société : A L'APORTAGE EURL
Au capital de : 35 000 EUR
Siège social : 53 Avenue Gambetta 92400 COURBEVOIE
SIRET : 884 508 763 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix heures, Monsieur Nicolas CAUVET, Gérant et associé unique de la société A l'Aportage au capital de 35 000 €uros, immatriculée sous le n° RCS 884 508 763, et dont le siège est situé 53 Avenue Gambetta 92400 Courbevoie.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la société couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'affectation du résultat ;
- Rémunération du gérant ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de 71 900,56 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 0 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 71 900,56 € de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale dans la limite de 10% du capital social, soit 693,60 euros;

- Le solde soit 71 206,96 € constituant un bénéfice distribuable, le président décide de s'attribuer un dividende de 3500 €.

le solde soit 67 706,96 eur sera affecté en totalité en report à nouveau.

Ce qui porte le report à nouveau à 109 545,91 eur

Troisième décision :

La rémunération du gérant est fixée pour l'année 2023 à 6500 eur.

L'ordre du jour étant épuisé le gérant, associé unique déclare la séance levée à dix heure trente.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Nicolas CAUVET

Gérant & associé unique

Le 30 juin 2023 à Courbevoie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas CAUVET', written over a horizontal line.